

Depuis le début de la maladie du Coronavirus (COVID-19), le gouvernement, sous le leadership du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, a édicté plusieurs mesures destinées à contenir le risque de propagation du virus.

Le gouvernement, sur la base de l'évolution de l'épidémie et des rapports d'étape du Conseil scientifique, a procédé à des allègements successifs du couvre-feu. Les nouveaux rapports établis par le Conseil scientifique confirment la tendance à la stabilisation de l'épidémie. En conséquence, le gouvernement décide à compter du mardi 09 juin 2020 : (i) la levée totale du couvre-feu ; (ii) la levée du bouclage des villes initialement concernées et (iii) le port de masque de protection obligatoire pour tous.

La levée de ces dispositions ne signifie guère la fin de l'épidémie du coronavirus (COVID-19) dans notre pays.

Aussi, le gouvernement exhorte-t-il toute la population à continuer par respecter les mesures individuelles et collectives de prévention et de protection (se laver les mains au savon, recourir au gel ou à la solution hydro-alcoolique, ne pas se serrer les mains en se saluant, éviter des accolades et des embrassades, etc.) afin d'éviter la propagation de la maladie.

**Fait à Lomé le 08 juin 2020**